

Compte rendu du 15 septembre 2021 Communauté de communes de la Matheysine

Etaient présents :

Membres du collège public : Denis DELAGE (communauté de communes de l'Oisans), Sebastiano VACCARELLA (communauté de communes de l'Oisans), Bruno AYMOZ (communauté de communes de l'Oisans), Jean-Louis GOUTEL (communauté de communes du Trièves), Philippe VIAL (communauté de communes du Trièves - pouvoir), Eric BERNARD (communauté de communes du Trièves), Michel TOSCAN (communauté de communes de Matheysine), Eric BONNIER (communauté de communes de Matheysine), Eric BONNIER (communauté de communes de Matheysine), Franck GONNORD, Jean-Michel BRUGNERA (communauté de communes de Matheysine), Angélique ROSSI (communauté de communes de Matheysine).

Membres du collège privé : Bruno BERNABE (Gites de France), Didier GIRARD (APAO), Manuel LENAS (Directeur agence EDF une rivière un territoire), Dorothée BRUNEL (asso Maison de pays Trièves), Sylvain PASCAL (agriculteur), Robert CUCHET (asso promot° ligne Grenoble Veynes), Jean-François TROUSSIER (agriculteur), Régis MARIE (Agent général d'assurance), Frédéric ASTRUA (ferme de Jonan), Gilbert SCHAFFER (securating et GEM), Laurent JONNET (Motte Viandes), Olivier BLANCHE (Terre Vivante),

Pouvoirs :

- Robert CUCHET à Dorothée BRUNEL (membres privés)
- Bruno BERNABE à Frédéric ASTRUA
- Philippe VIAL à Jean-Louis GOUTEL

Etaient excusés : Jérôme FAUCONNIER, Anne MILLET, Franck LAMOTTE, Gilles BARBE, Pierre GANDIT, Valérie SECHIER, Maryse BARTHELEMI, Adeline FAYARD, Ludovic CAPELLI, Jean-Baptiste CAUCHY, Patricia GRILLET, Gérald CAMELIO, Virginie RAYOT.

Assistaient à la réunion : Aymeric MELLET (gestionnaire du programme LEADER), Françoise PONS (animatrice du programme LEADER).

QUORUM :

Collège public: Nbre de présents : 12 Nbre de voix autorisées : 12	Nbre total de membres présents : 23 Nbre total de voix autorisées : 23 →le double quorum est atteint.
Collège privé : Nbre de présents : 11 Nbre de voix autorisées : 11	

1. Accueil des membres et introduction par le président du GAL

Jean-Louis GOUTEL, président du GAL, accueille les membres du Comité de Programmation et les remercie pour leur présence. Il s'assure que le double quorum est respecté.

Le double quorum est bien respecté.

En introduction, le président du GAL excuse la présidente de la communauté de communes de la Matheysine, Coraline SAURAT ainsi que l'absence de Marilyne SAUVIGNET, interlocutrice du GAL à la Région. Il remercie la communauté de communes de nous accueillir dans ses locaux qui permettent, par leur technologie, d'accueillir des participants en visio dans des conditions idéales.

Il propose un tour de table pour accueillir les nouveaux venus (voir point 2) ; un diaporama présentant le LEADER leur sera envoyé et tous les membres du Comité de Programmation pourront le recevoir.

L'ordre du jour est présenté, légèrement modifié par rapport à celui envoyé :

1. Introduction par le président du GAL
2. Validation de la composition du Comité de Programmation
3. Point sur le travail à venir des étudiants de St Etienne - modification de la fiche action 7
4. Modalités de fin de programmation
5. Etat de la maquette financière – validation annexe 2
5. ~~Avis d'opportunité de 2 projets déposés en 2018~~
6. Programmation de 3 projets
7. Méthodologie d'élaboration de la nouvelle candidature

2. Validation de la composition du Comité de Programmation

Suite aux élections en Matheysine, la composition des membres publics du Comité de Programmation a été modifiée. Pour les membres privés, un changement a également été effectué suite au désistement d'Olivier Beaup. C'est Sylvain PASCAL qui le remplace, au titre d'agriculteur (Trièves).

Pour le collège public :

MEMBRES TITULAIRES		MEMBRES SUPPLEANTS	
CC Oisans	Denis DELAGE	CC Oisans	Bruno AYMOZ
CC Oisans	Anne MILLET	CC Oisans	Pierre GANDIT
CC Oisans	Franck LAMOTTE	CC Oisans	Camille CARREL
CC Oisans	Sebastian VACCARELLA	CC Oisans	Marc CROSLAND
CC Trièves	Jean-Louis GOUTEL	CC Trièves	Eric VALLIER
CC Trièves	Jérôme FAUCONNIER	CC Trièves	Gilles BARBE
CC Trièves	Philippe VIAL	CC Trièves	Patrick MATINELLO
CC Trièves	Eric BERNARD	CC Trièves	Christian FIERRY FRAILLON
CC Matheysine	Eric BONNIER	CC Matheysine	Maryse BARTHELEMI
CC Matheysine	Valérie SECHIER	CC Matheysine	Adeline FAYARD
CC Matheysine	Franck GONNORD	CC Matheysine	Jean-Michel BRUGNERA
CC Matheysine	Michel TOSCAN	CC Matheysine	Angélique ROSSI

Pour le collège privé :

MEMBRES TITULAIRES		MEMBRES SUPPLEANTS	
<i>Oisans</i>	Didier GIRARD	<i>Oisans</i>	Sandra MULLER
<i>Oisans</i>	Bruno BERNABE	<i>Oisans</i>	Ludovic CAPELLI
<i>Oisans</i>	Bruno CARAGUEL	<i>Oisans</i>	Jean-Baptiste CAUCHY
<i>Oisans</i>	Manuel LENAS	<i>Oisans</i>	Ahmed HAMIDA
<i>Trièves</i>	Dorothee BRUNEL	<i>Trièves</i>	Franck MORIZE
<i>Trièves</i>	Sylvain PASCAL	<i>Trièves</i>	Patricia GRILLET
<i>Trièves</i>	Olivier BLANCHE	<i>Trièves</i>	Robert CUCHET
<i>Trièves</i>	Gérald CAMELIO	<i>Trièves</i>	Xavier CASTILLAN
<i>Trièves</i>	Frédéric SABOUREAULT	<i>Trièves</i>	Guillaume GONTARD
<i>Matheysine</i>	Jean-François TROUSSIER	<i>Matheysine</i>	Rémi ARNAUD
<i>Matheysine</i>	Gilbert SCHAFFER	<i>Matheysine</i>	Frédéric ASTRUA
<i>Matheysine</i>	Régis MARIE	<i>Matheysine</i>	Virginie RAYOT
<i>Matheysine</i>	Laurent JONNET	<i>Matheysine</i>	Aurélié SERRES

La composition du Comité de Programmation est validée à l'unanimité.

3. Point sur le travail des étudiants – modification de la fiche action 7

Les 21 étudiants de IAE de St Etienne et de Science Po Lyon viendront travailler sur le territoire, la 3^{ème} semaine d'octobre, sur la nouvelle candidature. Le cahier des charges qui leur a été fourni est transmis aux membres du Comité de Programmation. Les étudiants vont procéder à 58 entretiens sur les 3 territoires d'Oisans, Matheysine et Trièves à partir d'une grille d'entretien qui sera travaillée et validée par l'équipe LEADER. Elle portera principalement sur les 3 points notés dans le cahier des charges et sera centrée sur la thématique de la résilience et l'adaptation aux changements.

Une restitution des travaux aura lieu en 1^{ère} partie du Comité de Programmation qui aura lieu le 22 octobre, 18h, à la Mine Image (Matheysine).

L'accueil des étudiants passe par une convention qui stipule que l'hébergement et la restauration de ces derniers est pris en charge par le GAL. La somme négociée avec le gîte de la Margelière est d'un peu moins de 5000 €. Elle sera prise à 80% par le LEADER, laissant à chaque EPCI la somme de 333.33 € à sa charge, compris dans les coûts de la fiche action 7 (voir point suivant).

Cette prise en charge nécessite donc une modification de la fiche action n°7, en rajoutant, dans les dépenses éligibles :

- **Coûts d'hébergement et de restauration liés à l'accueil d'étudiants travaillant sur le territoire**

Cette modification de la fiche action 7 est adoptée à l'unanimité.

4. Modalités de fin de programmation : où en est-on ?

Le principe des modalités de fin de programmation est rappelé et le règlement transmis aux participants. Ce règlement a été diffusé par mel à plus de 300 contacts. Les membres du Comité de Programmation sont, bien évidemment, invités à le diffuser et en parler autour d'eux. Manuel LENAS propose de faire un encart dans la newsletter d'EDF, une rivière un territoire, qui sortira début octobre.

La date limite de dépôt des candidatures (lettre de demande + pièces du dossier remplies) est fixée au **29 octobre 2021, midi**

Un **Groupe Technique** chargé de pré noter les dossiers se réunira **les 9 et 16 novembre 2021**, dans la journée. Il sera composé de l'équipe LEADER et des référents LEADER des 3 communautés de communes.

Deux Comités de Programmation sont proposés pour auditionner les porteurs de projet et amender/valider la note : les dates proposées sont **le 24 novembre 2021 à 14h et le 1^{er} décembre 2021 à 14h**, en Matheysine a priori. Les membres du Comité de Programmation sont unanimement d'accord pour démarrer les séances à 14h. Une pause apéritive sera prévue en fin de journée pour pouvoir reprendre ensuite les auditions, sans terminer trop tard. Le nombre de dossiers à voir n'est pas encore connu à ce jour mais sera communiqué dès que possible.

L'objectif est bien d'examiner et noter tous les projets pour pouvoir ensuite choisir ceux qui auront eu une meilleure note dans la limite des crédits disponibles par fiche action.

5. Etat de la maquette financière – modification de l'annexe 2 de la convention

Aymeric MELLET, gestionnaire explique la maquette financière intégrant l'enveloppe de transition.

Fiche Action	Ancienne Annexe 2 (30/06/2021)	Nouvelle Annexe 2	Répartition des Projets
FA1 - Valorisation ressources locales	605 427,21 €	465 085,68 €	18,84%
FA2 - Structuration filières/transition énergétique	610 873,68 €	728 077,30 €	29,49%
FA3 - Accompagnement entreprises vers innovation	74 352,28 €	102 385,16 €	4,15%
FA4 - Mutualisation emplois & compétences	339 036,10 €	442 406,61 €	17,92%
FA5 – Optimisation usage du foncier et de l'immobilier	288 151,13 €	294 273,20 €	11,92%
FA6 - Coopération	32 210,40 €	32 210,60 €	1,31%
FA7 – Fonctionnement du GAL	433 219,20 €	403 870,26 €	16,38% (max 25%)

Les montants de cette maquette composent l'annexe 2 de la convention passée avec l'Autorité de Gestion et doivent donc être validés. Les pourcentages affichés permettent une répartition « au plus juste » du budget par fiche action en s'appuyant sur ce qui a été consommé. Les fiches sont fongibles et l'annexe 2 sera vraisemblablement réajustée après l'examen des nouveaux dossiers en attente pour permettre de consommer l'intégralité des crédits alloués.

Un membre du Comité de Programmation note la faible part attribuée à la fiche actio 6 sur la coopération. Françoise EUDIER PONS rappelle qu'un seul projet (sur les Pas des Huguenots) a été financé, ne correspondant pas tout à fait à l'esprit des actions de coopération attendues par LEADER. C'est le point noir de notre programmation et il faudra être beaucoup plus vigilant sur la prochaine, y compris dans la candidature ; chacun peut d'ores et déjà réfléchir à des actions de coopération possibles à l'échelle nationale comme européenne. Un temps dédié à une réflexion sur les actions de coopération sera proposé au Comité de Programmation.

Fiche Action	Annexe 2
FA1 - Valorisation ressources locales	465 085,68 €
FA2 - Structuration filières/transition énergétique	728 077,30 €
FA3 - Accompagnement entreprises vers innovation	102 385,16 €
FA4 - Mutualisation emplois & compétences	442 406,61 €
FA5 - Optimisation usage du foncier et de l'immobilier	294 273,20 €
FA6 - Coopération	32 210,60 €
FA7 - Fonctionnement du GAL	403 870,26 €

L'annexe 2 ci-dessus est soumise au vote et validée à l'unanimité par le Comité de Programmation.

6. Programmation de 3 projets

❖ **Fonctionnement du GAL, 2021**

Beaucoup de mouvement dans les ressources humaines. Nouvelle équipe en place depuis mai 2021. Coût total de l'opération : 92 714,91 €, avec 6 180,99 € par communauté de communes pour 2021 (contribution ferme et définitive).

Plan de Financement	
Cofinancement 20% (par EPCI)	6 180,99 € (soit 18 542,98 €)
FEADER 80%	74 171,93 €

La programmation du fonctionnement du GAL est soumise au vote et validée à l'unanimité.

❖ **Groupement d'employeurs Huguette**

Passage en avis d'opportunité le 02/02/21 avec une note de 15,46/20
Coût total de l'opération : 105 260,79 € (plafond limité à 100 000 €)

Plan de financement	
Autofinancement privé (20%)	20 000 €
Région	18 000 €
Communauté de communes du Trièves	3 000 €
FEADER	59 000 €

Aymeric MELLET propose des éléments de retours sur l'activité d'Huguette qui emploie actuellement 2 salariés à mi-temps et gère l'équivalent de 10 ETP pour différentes structures dont le Bistrot de la place de Clelles. La dynamique de développement est engagée.

La programmation de cette opération est proposée au vote et validée à l'unanimité.

❖ *Des palettes pour l'emploi – association CAFES de La Mure*

Passage en avis d'opportunité le 03/10/2019 avec une note de 15/20

Coût total de l'opération : 57 023,04 €

Plan de financement	
Autofinancement privé (20%)	12 023,04 €
Département de l'Isère	9 000 €
FEADER	36 000 €

A noter que CAFES est une association d'insertion par l'emploi, qui intervient pour des travaux divers (espaces verts notamment), sur l'ensemble du territoire Alpes Sud Isère.

La programmation de cette opération est proposée au vote et validée à l'unanimité.

7. Méthodologie d'élaboration de la nouvelle candidature

L'Appel à Manifestation d'Intérêt devrait paraître en fin d'année, ce qui laisse 6 mois pour déposer la candidature, soit juin 2022. Le travail sur le diagnostic est engagé sur le dernier trimestre de l'année 2021, pour être en ordre de bataille pour les prochaines étapes.

Ces étapes sont :

1. Elaboration d'un diagnostic du territoire ASI au regard des enjeux de l'AMI, enjeux du territoire, analyse « Atouts Forces Faiblesses Opportunités » (matrice AFOM)
2. Choix de 2 thématiques sur 4 et stratégie globale
3. Construction du programme d'actions
4. Gouvernance et maquette financière
5. Rédaction et dépôt de la candidature

Les instances de travail et de validation sont définies comme telles :

- **Groupe Technique** : cheville ouvrière de l'élaboration de la candidature, rassemblant les techniciens des 3 communautés de communes, dimension pluri thématique
- **Comité de Pilotage** = Comité de Programmation : instance de travail et de validation des contenus élaborés par le groupe technique (GT)
- **Dans chaque communauté de communes**, des temps de validation et porter à connaissance à organiser (voir calendrier – possibilité d'intervention de l'animatrice dans différentes instances, à différentes étapes de la candidature)

Concernant la concertation élargie au GAL qui sera demandée, il est prévue 2 séries de **Forums**, pour ouvrir le travail aux acteurs du territoire (une série de 3 Forums territorialisés en décembre pour prendre connaissance de LEADER et travailler sur le diagnostic/enjeux/matrice AFOM– 1 série en mars pour travailler sur le contenu des fiches actions) ;

Le calendrier de travail reste resserré et demandera une implication forte du COPROG (Comité de Pilotage de l'élaboration de la candidature). Il sera réuni, a minima à 5 reprises.

	Sept. 21	Oct. 21	Nov. 21	Déc. 21	Janv. 22	Fév. 22	Mar. 22	Avr. 22	Mai 22	Jun 22
1. Diagnostic, enjeux		GT1		3F	X					
2. Thématiques, stratégie					GT2 EPCI	X				
3. Pg d'actions							GT3 + 3F	GT4 X		
4. Gouvernance, maquette financière.									GT5 X	
5. Rédaction finale										GT6 X
6. Dépôt candidature										O

GT : groupe technique – 3F : Forums sur les 3 territoires – X : Comité de Pilotage (COPROG)

.Le prochain Comité de Programmation aura lieu le 22 octobre 2021, 18h à La Mine Image en Matheysine.



Le Président du GAL Alpes-Sud-Isère

Vice-président de la Communauté de communes du Trièves